CEPROC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

15 rue Jacques Bingen
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES
Société inscrite au Tableau des Experts-Comptables de Paris/Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

CEPROC
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
15 rue Jacques Bingen
75017 PARIS

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CEPROC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Des litiges prud'homaux particulièrement nombreux sont en cours actuellement. Des décisions ont été rendues en première instance, mais des appels ont été interjetés par l'une ou l'autre des parties. Il est donc difficile à la date de clôture d'estimer précisément le risque afférent, d'autant plus que le cabinet d'avocats en charge de ces dossiers n'a pas répondu à notre demande d'information.

Sous la réserve ci-dessus exprimée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la certification ci-dessus énoncée, nous attirons votre attention sur la note de l'Annexe dans le paragraphe sur les faits caractéristiques, relative aux risques pesant sur la continuité de l'exploitation.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Il nous est apparu que l'élaboration des comptes basée sur l'hypothèse de continuité de l'exploitation était justifiée à ce stade.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion qui nous a été communiqué à la date de ce rapport et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 30 avril 2014

Jacques RABINEAU



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	295 891	238 188	57 703	74 166
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 401 029	6 301 614	99 416	106 029
Installations techniques, matériel et outilla	1 627 625	1 431 390	196 236	216 167
Autres immobilisations corporelles	4 095 987	3 650 097	445 890	501 996
Immob. en cours / Avances & acomptes				39 900
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	150		150	150
Autres immobilisations financières	4 186		4 186	2 185
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**12 424 868**	**11 621 288**	**803 579**	**940 593**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	25 295	1 763	23 532	22 752
Fournisseurs débiteurs				1 064
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 921		3 921	3 921
Autres créances	714 074	127 715	586 359	895 970
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	2 320		2 320	
Valeurs mobilières de placement	57 858		57 858	492 791
Disponibilités	4 531		4 531	1 615
Charges constatées d'avance	44 448		44 448	52 486
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**852 448**	**129 478**	**722 970**	**1 470 598**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**13 277 316**	**11 750 766**	**1 526 549**	**2 411 191**

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Capital social ou individuel	-161 000	-161 000
Report à nouveau	9 018	401 560
Résultat de l'exercice	**-501 875**	**-392 542**
Subventions d'investissement	698 081	811 124
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**44 223**	**659 142**
Avances conditionnées	18 411	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**18 411**	
Provisions pour risques	294 143	197 791
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**294 143**	**197 791**
Découverts et concours bancaires	*35 094*	*86 677*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	35 094	86 677
Emprunts et dettes financières diverses	150	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		5 486
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	610	3 004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 799	260 548
Personnel	*167 167*	*208 978*
Organismes sociaux	*276 648*	*300 208*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*29 181*	*31 096*
Autres dettes fiscales et sociales	*105 960*	*607 523*
Dettes fiscales et sociales	578 955	1 147 805
Autres dettes	346 739	6 128
Produits constatés d'avance	14 424	44 611
TOTAL DETTES	**1 169 772**	**1 554 258**
TOTAL PASSIF	**1 526 549**	**2 411 191**

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	746 084	723 067	23 017	3,18
Subventions d'exploitation	3 319 085	3 689 510	-370 425	-10,04
Autres produits	1 152 668	1 210 004	-57 336	-4,74
Total	**5 217 838**	**5 622 581**	**-404 744**	**-7,20**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	569 485	696 319	-126 834	-18,21
Autres achats & charges externes	1 277 658	1 418 727	-141 069	-9,94
Total	**1 847 143**	**2 115 046**	**-267 903**	**-12,67**
MARGE SUR M/SES & MAT	**3 370 695**	**3 507 535**	**-136 840**	**-3,90**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	215 038	222 005	-6 967	-3,14
Salaires et Traitements	2 151 220	2 367 480	-216 259	-9,13
Charges sociales	1 168 006	1 193 869	-25 862	-2,17
Amortissements et provisions	399 673	249 248	150 425	60,35
Autres charges	44 732	19 959	24 773	124,12
Total	**3 978 670**	**4 052 560**	**-73 890**	**-1,82**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-607 975**	**-545 025**	**-62 950**	**11,55**
Produits financiers	878	3 343	-2 465	-73,73
Charges financières	5 849	4 851	998	20,58
Résultat financier	**-4 971**	**-1 508**	**-3 463**	**229,68**
RESULTAT COURANT	**-612 946**	**-546 532**	**-66 413**	**12,15**
Produits exceptionnels	136 301	173 748	-37 447	-21,55
Charges exceptionnelles	25 230	19 758	5 473	27,70
Résultat exceptionnel	**111 070**	**153 990**	**-42 920**	**-27,87**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-501 875**	**-392 542**	**-109 333**	**27,85**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS CEPROC
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 1 526 549 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 501 875 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
* Constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 10 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31 décembre 2013, 9 litiges prud'homaux sont en cours. En raison des montants importants réclamés par les salariés licenciés, la somme totale de 294 k€ a été provisionnée après étude de chaque dossier.

Relations avec les entreprises liées:

Les refacturations faites par CEPROC à CEPROC Evolution Pro se sont chiffrées à la somme de 160 k€ TTC.

Les comptes de l'exercice font apparaître, pour le CEPROC Evolution Pro, un solde à l'actif de son bilan de 194 k€.

Les loyers reversés à la Société Immobilière de la CNCT pour l'exercice 2013 s'élèvent à 90 k€ TTC.

Les frais de fonctionnement refacturés par le GIEDEC au titre de cet exercice s'élèvent à 130 k€ TTC.

L'Association a enregistré en 2013 une nouvelle perte de 501 875 €, conduisant à une situation nette négative de 297 080 € au 31 décembre 2013. Cette situation implique un risque sur la continuité d'exploitation, surtout si aucun élément permettant l'inversion de la tendance ne se dégageait à court terme.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	295 891			295 891
Immobilisations corporelles	12 089 812	74 730	39 899	12 124 642
Immobilisations financières	2 335	2 000		4 336
Total	**12 388 038**	**76 730**	**39 899**	**12 424 868**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	221 724	16 463		238 188
Immobilisations corporelles	11 225 721	157 379		11 383 101
Immobilisations financières				
Total	**11 447 445**	**173 842**		**11 621 288**
ACTIF NET				**803 579**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 791 924 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 186		4 186
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 295	25 295	
Autres	717 995	717 995	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	44 448	44 448	
Total	**791 924**	**787 738**	**4 186**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits A Recevoir	206 908
Interets Mdg A Recevoir	196
Total	**207 104**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	197 791	96 351			294 143
Total	**197 791**	**96 351**			**294 143**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		96 352			
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 169 162 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	35 094	35 094		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	150			150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 799	193 799		
Dettes fiscales et sociales	578 955	578 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	346 739	346 739		
Produits constatés d'avance	14 424	14 424		
Total	**1 169 162**	**1 169 012**		**150**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fourniss./Facture Non Parvenue	36 599
Dettes Provision Conges Payes	164 561
Personnel Autres Charges A Payer	2 606
Dettes Charg Soc Sur Cong Payes	102 308
Autres Charges A Payer	38 816
Autres Charges A Payer	10 634
Charges A Payer	5 332
Total	**360 856**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	44 448		
Total	**44 448**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constates D Avance	14 424		
Total	**14 424**		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.
Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 6 316 heures dont 6 292 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Convention du 08/11/2011 signée avec la Région Ile de France	*122 281*
Autres engagements donnés	122 281
Total	**122 281**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La convention signée le 8 novembre 2011 avec la Région Ile de France concerne l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 122 281 €.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Contrat d'apport partiel d'actifs entre CEPROC et CEPROC EVOLUTION PRO	*161 000*
Autres engagements reçus	161 000
Total	**161 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	161 000
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le contrat d'apport partiel d'actifs entre CEPROC et le CEPROC EVOLUTION PRO en date du 1er juillet 2004, prévoit le transfert de réserves pour un montant de
161 000 euros.
"En cas de dissolution de l'association bénéficiaire, l'ensemble des biens et droits apportés sera retourné à l'association apporteuse".

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 453 467 euros